

# RÈGLEMENT D'ORDRE INTÉRIEUR CLIENT

## BRICO-DÉPANNAGE : PRESTATION DE PETITE RÉPARATION

### 1. OBJET

Le service Brico-Dépannage a pour but d'apporter une aide ponctuelle aux habitants de la commune de Farciennes pour des petits travaux de bricolage, d'entretien ou de réparation ne nécessitant pas l'intervention d'un professionnel agréé. Ce service est **réservé exclusivement aux habitants de la commune de Farciennes**.

### 2. HORAIRE D'OUVERTURE

Le service est opérationnel du lundi au vendredi de 08h30 à 16h30

Tout changement d'horaire sera communiqué par affichage ou sur nos canaux de communication.

### 3. CONDITIONS D'ACCÈS

- Le service est accessible **uniquement aux particuliers domiciliés à Farciennes**.
- Toute demande doit être introduite via le formulaire prévu à cet effet ou en contactant directement le service Brico-Dépannage.
- Une **visite préalable** peut être effectuée pour estimer la nature et la faisabilité de l'intervention.

## 4. PRESTATIONS COUVERTES

Les prestations incluent notamment :

- Petits travaux de bricolage (ex : montage de meubles, pose de tringles à rideaux, fixation d'étagères)
- Petites réparations domestiques (ex : remplacement de joints, poignée de porte, etc.)
- Entretien courant (ex : nettoyage de gouttières, remplacement d'ampoules)

**Ne sont pas couverts :**

- Travaux nécessitant un agrément ou un permis
- Travaux sur les installations électriques, gaz ou sanitaires soumis à certification
- Travaux en hauteur ou jugés dangereux

## 5. PAIEMENT – RÉGIE

Le service fonctionne **en régie**, c'est-à-dire que l'utilisateur paie :

- **Le temps de travail effectif** (tarif horaire fixé par le prestataire)
- **Les frais de déplacement** de 8€ HTVA s'il y a plusieurs déplacements.

**Le matériel est obligatoirement acheté par le client.** Le service Brico-Dépannage n'est pas responsable de l'achat, de la qualité ou de la conformité du matériel fourni par le client. Le client s'engage à avoir le matériel nécessaire à disposition au moment de l'intervention.

Le **tarif horaire** est fixé à : **14 €/heure HTVA**

Un **devis estimatif** peut être établi avant l'intervention. Une **facture détaillée** est remise à l'utilisateur après la prestation. Le paiement s'effectue par virement bancaire (délai maximum de paiement : 15 jours calendrier)

## 6. RESPONSABILITÉ DE L'ENTREPRISE

Le service décline toute responsabilité en cas de :

- Mauvais usage ultérieur du matériel réparé ou installé
- Dégradations non liées directement à l'intervention
- Défectuosité du matériel fourni par le client

Les interventions sont réalisées **dans les règles de l'art**, mais n'ouvrent pas droit à une **garantie professionnelle** comme chez un artisan ou entrepreneur agréé.

## 7. RESPONSABILITÉ DU CLIENT

Les usagers s'engagent à :

- Respecter les intervenants et les horaires convenus
- Fournir un environnement de travail sécurisé et accessible
- Prévenir de tout risque particulier (animaux, installations fragiles, etc.)

En cas de comportement inapproprié (violence, incivilité, refus de paiement...), le service se réserve le droit de refuser ou d'interrompre toute intervention.

## 8. ANNULATION / NON-PRÉSENTATION

Toute annulation doit être notifiée au moins **24 heures à l'avance**. En cas de non-présentation injustifiée de l'utilisateur au rendez-vous :

- Une **indemnité forfaitaire** de 25 € HTVA pourra être facturée.

## 9. RÉCLAMATIONS

Toute réclamation relative à une intervention doit être introduite **dans les 7 jours** suivant la prestation, par écrit ou par e-mail à l'adresse du service.

## **10. SANCTIONS EN CAS DE NON-RESPECT**

En cas de non-respect des conditions mentionnées, notre entreprise peut :

- Refuser d'effectuer la prestation sans remboursement.
- Appliquer des frais supplémentaires pour la mise en conformité du site (ex. : frais de déplacement supplémentaire, installation de matériel temporaire).

**Ce règlement est affiché dans le local du Brico-Dépannage et applicable à tous les clients. Il est également disponible sur le site internet : <https://6240services.be/>**

**Date d'application :**

**Nom et adresse : Brico-Dépannage situé au Hall des travaux, Rue Simone Veil, 6240 Farciennes.**

**Merci de votre collaboration et de votre confiance.**